



# LA CONVENTION 2018

## C'est pour vous !

### FORMATION

#### Dijon

14 mars 2019

### PROGRAMME

18H30 / 23H00

- Présentation de la Convention
- Intérêt économique
- Les nouveaux actes
- Applications pratiques des mesures
  - Les matériaux
  - La localisation
  - Les paniers

Chère consœur, cher confrère,

La Convention signée le 21 juin 2018 par la CNSD/LesCDF a fait couler beaucoup d'encre et dire des choses objectives parfois, souvent erronées, voire caricaturales. Un investissement sans précédent des financeurs, un virage vers un exercice toujours plus préventif et conservateur, un ancrage médical renforcé, sont l'apanage de cette Convention faite pour vous et au bénéfice de vos patients.

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, les premières mesures tarifaires entreront en vigueur.

Quelles sont ces mesures, comment les appliquer, comment coder les nouveaux actes, comment remplir le devis... ? À toutes ces questions que vous vous posez, la CNSD/LesCDF vient dans votre région pour y répondre afin que vous puissiez appréhender ces changements en toute sérénité.

Avec toutes mes amitiés confraternelles.

Thierry Soulié,  
Président

**NOUVELLE  
SÉANCE**

### INSCRIPTION

**Attention : nombre de places limité**

Inscription à la CNSD-LesCDF, en utilisant le bulletin (voir verso), dûment complété avec paiement du règlement par chèque à l'ordre de la CNSD-LesCDF - Trésorerie générale

# DIJON

Mercure Dijon Centre Clémenceau  
22, boulevard de la Marne  
21000 Dijon

# BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



## LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS SONT LES SUIVANTES :

- Praticien adhérent CNSD-Les CDF **50 €**
- Praticien non adhérent **350 €**
- Assistant(e) gratuit dans la limite d'un(e) assistant(e) par praticien présent.
- Assistant(e) supplémentaire : 150 €
- Étudiant gratuit

Un justificatif de règlement vous sera remis sur place à l'issue de la réunion

Présentation par :  
**Pierre-Olivier Donnat**

**Bulletin d'inscription - DIJON : 14 Mars 2019**

**18H30 / 23H00**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Assistant(e) : .....

**Syndiqué CNSD/les CDF : 50 €**

**Non syndiqué : 350 €**

**Assistant(e) dentaire : gratuit**  → Supplément : nombre ..... x 150 € = .....

**Étudiant : gratuit**

Règlement uniquement par chèque bancaire à l'ordre de la CNSD/lesCDF - 54, rue Ampère 75017 Paris